

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070629-04\_39\_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02/07/2007  
Publication 06/07/2007

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 4e / 39-07

Séance du 29 JUIN 2007

Conseil Général  
**Haut-Rhin**

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

**PARTICIPATION FINANCIERE AU DEPISTAGE DU CANCER DU SEIN POUR  
L'ANNEE 2007**

La Commission Permanente du Conseil Général,

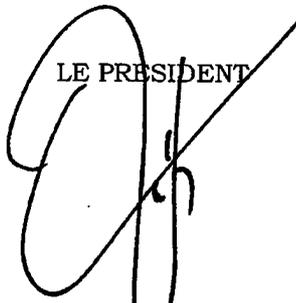
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU Vu la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue à l'Association ADEMAs une subvention d'un montant de 148 000 € pour le dépistage du cancer du sein,
- Autorise le Président du Conseil Général à signer, avec l'Association ADEMAs Alsace, la convention jointe au rapport, relative au dépistage du cancer du sein dans le Département du Haut-Rhin pour l'année 2007,
- Autorise le versement de cette participation à l'Association ADEMAs,
- Cette somme sera prélevée sur GO 13, nature 6574, Chapitre 42, Fonction 65, Enveloppe 61479

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions

LE PRÉSIDENT  
  
Charles BUTTNER